

(N^o 46.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 1^{er} AVRIL 1881.

Amendements présentés par M. Solvyns au Projet de Loi contenant le Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1881.

*Voir les Nos 91, IV, session 1879-1880, 31, 71 et 73, session 1880-1881, de
la Chambre des Représentants, 34 et 38, même session, du Sénat.)*

ART. 27. — Rétablir le libellé et le chiffre de cet article tels qu'ils figurent
au projet primitif du Budget.

L'article serait conçu comme suit :

« Clergé supérieur du culte catholique, personnel enseignant et dirigeant
des grands séminaires, à l'exception de celui de Liége . . fr. 321,400

ART. 28, Ancien, à reproduire. Ainsi conçu :

* Bourses et demi-bourses affectées aux grands séminaires, à
l'exception de celui de Liége fr. 62,011

ART. 36. Secours pour les ministres des cultes » 30,000

Supprimer le reste de l'article.

SOLVYNS.